



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN
23 Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

02.43.98.80.24

www.cosse-le-vivien.fr
mairie@cosse-le-vivien.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher-ère Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 7 juillet 2022 à 20h00

Mairie
Salle du conseil municipal
23 rue de Nantes
53230 Cossé-le-Vivien

En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter par un collègue en retournant à la mairie le formulaire « Pouvoir » ci-joint.

Intervenants extérieurs

- Validation du projet de nouveau logo et de charte graphique de la commune : intervention de l'agence LEB Communication
- Présentation du programme Petites Villes de Demain et de la démarche participative HACKATHON : intervention de Mme Maeva GASNIER, chef de projet PVD.

Affaires générales

- Délégation du conseil municipal au Maire – compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Finances & administration générale

- Amortissements des biens de la cuisine centrale
- Budget cuisine centrale : décision modificative n°1
- Budget principal : décision modificative n°2
- Tarifs de la cuisine centrale pour l'année scolaire 2022-2023
- Tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022-2023
- Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2022-2023
- Frais de scolarité des enfants scolarisés dans une autre commune

- Admission de créances éteintes
- Subvention exceptionnelle au comité de jumelage
- Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges

Urbanisme et bâtiments

- Vente d'une bande de terrain à M. CHAMPENOY et Mme DESBOIS au 3 Allée des Mésanges (sous réserve avis des domaines).
- Dénomination d'une nouvelle voie communale

Sport, vie associative et culturelle

- Modalités de mise à disposition de régisseurs aux associations cosséennes dans le cadre de l'utilisation de la salle FCC.
- Création d'une commission chargée de la préparation de la fête de la musique annuelle.

Informations diverses

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher-ère Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christophe LANGOUËT

